Image not found or type unknown

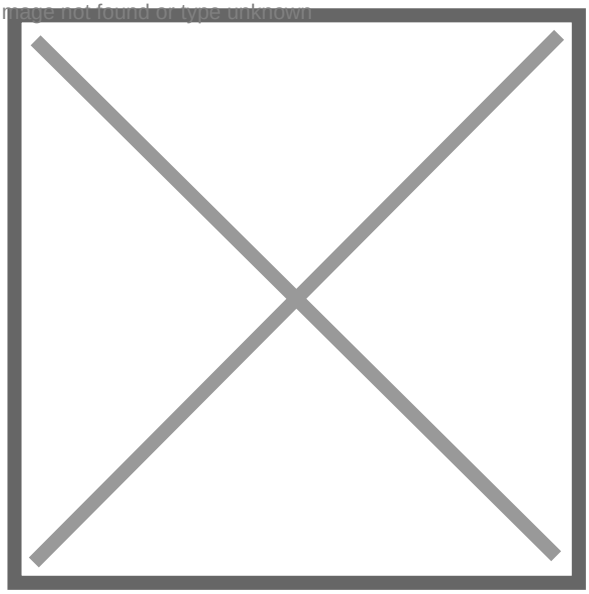

Responsabillité pénalle pour véhicule non assuré d'une jeune fila

Par **mavipa67**, le **16/02/2008** à **02:15**

Ma petite fille de 19 ans roule dans un véhicule non assuré, cédé par son père en bonne et dû forme (carte grise rayée.., déclaré à la préfecture) et dont elle n'a pas encore effectué le changement de propriétaire, elle est déjà en infraction pour cela. Elle a quitté le domicile des parents dans de mauvaises conditions, loge chez des copains. En cas d'accident causant des victimes qui est pénallement responsable, elle qui est majeure et insolvable (elle fait un CDD de 20 heures par semaine qui lui permet à peine de subsister) ou ses parents. Je me fais beaucoup de soucis. Merci de me répondre dans les meilleurs déllais
une mamie inquiète

Par **Jurigaby**, le **16/02/2008** à **12:01**

Bonjour.

Ce sera à elle de tout payer de sa poche.. Autrement dit, si elle cause un accident corporel, elle est bonne pour payer toute sa vie.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés